

Natalie Gandais
Conseillère municipale
Groupe L'Avenir à Villejuif
Europe Écologie Les Verts
Site internet : lavenirvillejuif.fr
E-mail : eelv.villejuif@gmail.com

Les riverains de la rue de Gentilly
32 rue de Gentilly
94800 VILLEJUIF

Villejuif, le 3 avril 2019

Mesdames, messieurs,

Par votre lettre du 11 mars dernier, vous m'écriviez votre inquiétude à propos d'un projet du maire qui entend modifier la circulation de la rue de Gentilly et ouvrir largement à la circulation automobile à double sens cette rue aujourd'hui semi-piétonne. Vous inscriviez votre demande dans un contexte « où l'on se pose la question de la place des voitures dans la cité », rappelant vos préoccupations de sécurité des piétons, de pollutions et de nuisances sonores dues au trafic automobile. Vous me demandiez d'intervenir auprès du maire pour empêcher ce projet.

Aussi, vous me transmettiez la pétition des riverains, rappelant la forte fréquentation piétonne de cette rue par les lycéens de Darius Milhaud comme par les enfants de l'école Joliot Curie, pour la sécurité desquels la rue a été aménagée en semi-piéton dès les années 1970 après plusieurs accidents graves dont un mortel.

La réponse du maire à cette pétition prend comme prétexte à l'ouverture au trafic automobile sa volonté de réduire les nuisances sonores et autres incivilités liées au trafic de stupéfiants installé dans les résidences Logirep du quartier. Comme si augmenter le trafic automobile, la pollution et les nuisances sonores des voitures pouvait sérieusement remédier aux nuisances du trafic de stupéfiant, un mal chassant l'autre...

La réponse du maire annonçait une réunion technique le 28 mars. N'ayant pas pu m'y rendre, j'ai demandé à une amie, riveraine de la rue de Gentilly, de me raconter. Ainsi, lors du conseil municipal qui s'est réuni le 1^{er} avril 2019, j'ai pu intervenir, selon votre demande, auprès du maire.

Le sujet de la rue de Gentilly n'étant pas à l'ordre du jour, je l'ai abordé à l'occasion du débat sur l'instauration des ZFE (Zones à faibles émissions de particules et de gaz effet de serre) et l'interdiction de circuler en journée qui sera progressivement appliquée aux véhicules les plus polluants (les Crit'Air 5 dès le 1^{er} juillet 2019).

J'ai rappelé que pour réduire la pollution des voitures il existe dans les plans de circulation des villes (et dans le code de la route) des dispositifs tels que les « zones de rencontre » autorisant la circulation des piétons sur la chaussée, où la vitesse des voitures est limitée à 20 km/h par la réglementation ainsi que par des dispositifs ralentisseurs. La suppression des trottoirs dans ces zones contribuant à donner aux véhicules le sentiment de ne pas être sur une route mais sur un

espace où il convient de rouler très lentement car on y rencontre des piétons, des poussettes, des vélos. J'ai ajouté que la rue de Gentilly est un des rares exemple de « zone de rencontre » à Villejuif. (Elle est d'ailleurs citée comme un exemple de « rue calme, avec une circulation apaisée grâce à sa mise en impasse pour les voitures et à sa continuité pour les piétons et cyclistes » dans le plan vélo que j'avais mené en 2015 alors que j'étais première adjointe).

J'ai donc demandé que le dispositif existant soit maintenu, conformément au souhait des nombreux riverains hostiles au projet du maire de rendre la rue à la circulation des voitures à double sens en ôtant les jardinières et en restituant des trottoirs. J'ai ajouté qu'il serait opportun de proposer à l'ensemble des riverains une nouvelle réunion sur le sujet, celle du 28 mars s'étant déroulée dans une ambiance houleuse.

Hélas en guise de réponse, le maire m'a seulement dit « Allez donc acheter votre coke rue de Gentilly ».

Mesdames et messieurs les riverains de la rue de Gentilly, soyez assurés que votre souhait de garder à votre rue son caractère semi-piéton, à l'abri de la pollution et des nuisances de la circulation des voitures reçoit tout mon soutien.

Aussi, je vous prie d'agréer, mesdames et messieurs, l'expression de mes salutations distinguées et l'assurance de mon complet dévouement.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line.